Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DROME

ARRETE PREFECTORAL N°

Le Préfet de la Drôme,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code des transports

Vu l'arrêté ministériel en date du 28/06/2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure modifiée et notamment ses articles A 4241-48-17 et A 4241-53-32,

Vu la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure,

Vu l'arrêté inter préfectoral portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Rhône et Saône Grand Gabarit en vigueur,

Considérant que le préfet de département exerce les compétences qui lui sont dévolues en matière de police de la navigation intérieure,

Considérant la demande de la CNR en date du 12 mai 2021 de procéder à des travaux de dragage dans le chenal au niveau du PK 80,

Sur proposition de Madame la Directrice Territoriale Rhône-Saône de Voies Navigables de France représentée par le chef du service fluvial Lyonnais,

ARRÊTE

Article 1 :

Pendant les travaux de dragage dans le garage amont de l'écluse de Bourg-les-valence, les navigants doivent serrer la rive gauche du PK 79,000 au PK 81,000.

Article 2 :

Ces dispositions sont applicables du 14 juin au 09 août 2021.

Article 3:

Une information des usagers de la présente décision sera prise par voie d'avis à la batellerie.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur du service départemental d'incendie et de secours, le directeur départemental des territoires de la Drôme, la directrice territoriale Rhône Saône de Voies Navigables de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme et dont une ampliation sera adressée à chacun.

Fait à Valence, le 28 mai 2021,

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de Cabinet

Bertrand DUCROS